

**Appel à participation au 2ème Symposium des Jeunes Pénalistes de l'AIDP**  
sur  
**La justice transitionnelle**

La Rochelle, France (29 septembre – 1 er octobre 2011)

Co-organisé par le comité de Jeunes Pénalistes  
et le Centre d'Études Juridiques et Politiques (CEJEP) de l'Université de La Rochelle,

avec le soutien de la Région Poitou-Charentes, du Département de la Charente-Maritime, et de la Communauté  
d'agglomération de La Rochelle

La multiplication des conflits internes se trouve à l'origine d'un nouveau concept dit « justice transitionnelle ». Ce mécanisme tend à assurer le passage d'une société d'un état de guerre à la paix, ou d'un régime autoritaire à la démocratie, dans des situations où des crimes de masse ont été commis.

La justice transitionnelle vise ainsi à trouver un équilibre entre plusieurs exigences :

- enquêter sur les exactions commises, identifier les responsables et éventuellement les juger ;
- rétablir l'état de droit et restaurer la relation entre, d'un côté, les citoyens et leur État, de l'autre, les individus d'une même société ;
- mettre en place des moyens garantissant la non répétition des exactions ;
- connaître les raisons qui ont entraîné l'état de désintégration ;
- assurer le droit des victimes à la justice et à la réparation.

La justice transitionnelle déploie des moyens judiciaires et extra-judiciaires. Les poursuites pénales, nationales ou devant des tribunaux internationaux, sont doublées voire concurrencées par des voies extra-pénales notamment les commissions de vérité et de réconciliation.

Le défi est d'assurer la justice sans que ce soit au détriment de la paix, ou de restaurer une paix durable sans sacrifier le droit à la justice.

Le symposium abordera les questions suivantes :

- La réponse pénale :
  - efficacité des poursuites nationales, en termes de qualité et de quantité et au regard des attentes des victimes ;
  - légitimité, pertinence, nécessité des poursuites internationales ou internationalisées et leur répercussion sur le rétablissement de la paix ;
- Les voies extra-pénales :
  - suffisance des voies extra-pénales par rapport aux attentes des victimes ;
  - nécessité des voies extra-pénales en vue de la réconciliation ;
- Vers la mise en place d'une stratégie flexible associant voies pénales et extra-pénales ?

Les interventions, d'une dizaine de pages, peuvent aborder l'une ou l'autre question à partir d'un cas concret ou dans une approche théorique. Elles sont admises en anglais ou en français avec une page de résumé dans l'autre langue. La date limite pour recevoir les demandes de participation est le 5 juillet 2011.

Pour participer au symposium : [yp.symposium2011@gmail.com](mailto:yp.symposium2011@gmail.com), à préciser s'il s'agit d'une demande d'intervention ou d'une simple participation.

Inscription : 100 euros incluant l'hébergement pour quatre nuits et un dîner de gala.